



**Ville de Mèze**

**N° 522**

## **ARRÊTE MUNICIPAL**

### **CIRCULATION INTERDITE RUE DES CITRONNIERS**

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU**, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

**VU**, la demande sollicitée par Mme. Bernard Catherine, demeurant 17 rue des Citronniers à Mèze,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la construction d'une piscine, 17 rue des Citronniers, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement de ces opérations et d'éviter tout risque d'accident.

#### **ARRETE :**

**Article 1 :** La circulation est interdite rue des Citronniers, du lundi 30 octobre 2023, 07h00 au mardi 31 octobre 2023, 20h00.

**Article 2 :** Le pétitionnaire est autorisé à stationner sur la chaussée un camion grue à hauteur du 17 rue des Citronniers, du lundi 30 octobre 2023, 07h00 au mardi 31 octobre 2023, 20h00.

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par Mme. Bernard Catherine, demeurant 17 rue des Citronniers à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 29 septembre 2023.

**Le Maire  
Thierry BAEZA**

